

Émissions de gaz à effet de serre émis au terme de la tenue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

La quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a été organisée en étroite collaboration avec les autorités hôtes pour minimiser les impacts environnementaux négatifs de la réunion.

Plus précisément, l'événement a été organisé de façon à répondre à la norme du Bureau de normalisation du Québec en matière de gestion responsable d'événements (9700-253), norme qui sert de cadre de référence pour un programme de certification volontaire.

À cet égard, le Gouvernement du Canada, en tant qu'hôte de la deuxième partie de la quinzième réunion, s'est engagé à gérer les matières résiduelles de façon responsable – en faisant un tri à la source et en acheminant ces matières dans la bonne filière de traitement – et à compenser l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre émis au terme de la tenue de cet événement.

Le résultat final de la pesée des matières résiduelles est présenté ci-dessous :

- déchets ultimes : 8,78 tonnes, soit 58 % du total des matières produites;
- matières recyclables : 4,97 tonnes, soit 33 % du total des matières produites;
- matières compostables : 1,31 tonnes, soit 9 % du total des matières produites.

Les émissions de gaz à effet de serre comptabilisées s'élèvent à 6 547,86 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (t éq. CO₂). La répartition par source d'émission est la suivante :

- transport : 6 128,45 t éq. CO₂, soit 93,59 % des émissions, divisées comme suit :
 - . aérien : 5 982,46 t éq. CO₂;
 - . routier : 105,64 t éq. CO₂;
 - . ferroviaire : 40,35 t éq. CO₂;
- hébergement : 201,67 t éq. CO₂, soit 3,08 % des émissions;
- diffusion audiovisuelle : 89,76 t éq. CO₂, soit 1,37 % des émissions;
- énergie consommée (combustible fossile et électricité) : 108,6 t éq. CO₂, soit 1,66 % des émissions;
- gestion des matières résiduelles (transport et traitement) : 19,38 t éq. CO₂, soit 0,3% des émissions.

L'ensemble de ces émissions sera compensé par l'achat de crédits d'émission de carbone, achat qui sera fait par le Gouvernement du Canada suivant les accords commerciaux en vigueur et les processus d'appel d'offres concurrentiels ayant cours au Canada.

Merci à toutes et à tous pour vos importants gestes écoresponsables durant l'événement.

Greenhouse gas emissions related to the fifteenth meeting of the Conference of the Parties to the Convention on Biological Diversity

The fifteenth meeting of the Conference of the Parties to the Convention on Biological Diversity was organized in close collaboration with the host authorities to minimize any negative environmental impacts of the meeting.

Specifically, the event was organized to meet the Bureau de normalisation du Québec (the standardization authority of Quebec) standard for responsible event management (9700-253), which serves as a reference framework for a voluntary certification programme.

In this regard, the Government of Canada, as host of the second part of the fifteenth meeting, has committed to managing residual materials responsibly – by sorting them at the source and sending them down the proper treatment stream – and to offsetting all greenhouse gas emissions produced during the event.

The final result of the weighing of residual materials is detailed below:

- Landfill waste: 8.78 tons, or 58 per cent of the total
- Recyclable material: 4.97 tons, or 33 per cent of the total
- Compostable material: 1.31 tons, or 9 per cent of the total

The greenhouse gas emissions totalled 6,547.86 tons of carbon dioxide equivalent (t CO₂ eq). The result by emission source is as follows:

- Transport: 6,128.45 t CO₂ eq, or 93.59 per cent of emissions:
 - . Air travel : 5,982.46 t CO₂ eq
 - . Road travel: 105.64 t CO₂ eq
 - . Train travel: 40.35 t CO₂ eq
- Accommodation: 201.67 t CO₂ eq, or 3.08 per cent of emissions
- Broadcasting services: 89.76 t CO₂ eq, or 1.37 per cent of emissions
- Energy consumption (fossil fuel and electricity): 108.6 t CO₂ eq, or 1.66 per cent of emissions
- Waste management (transport and treatment): 19.38 t CO₂e, or 0.3 per cent of emissions

All of those emissions will be offset by the purchase of carbon credits by the Government of Canada in accordance with existing trade agreements and government competitive bidding processes.

Thank you all for your significant and environmentally responsible actions during the event.